

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 15 Juillet 2024

D2024-62
Avenant N° 1 au marché de travaux M2023-031 SPIE du lot N°11 Electricité
Rapporteur : Jean-Luc PAQUELIER

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	19	22
Vote POUR	22	
Vote CONTRE	0	
Abstention	0	
Date de la Convocation : 9 Juillet 2024		

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET.

**Présents :** Jean-Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Annick GUYON, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Coralie SANGOY, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT.

**Absents :** Valentin CARRERAS (pouvoir à Michel BERTHET), Ludovic MORAND (Pouvoir à Julien STOYE), Cyrille BOUCHY (pouvoir à Jean-Luc PAQUELIER), Ludivine DE OLIVEIRA LEONES.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le projet construction d'un restaurant scolaire, d'une bibliothèque et d'une voirie centrale aménagée ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 06/07/2023 attribuant le marché de travaux pour le lot n°11 Electricité à l'entreprise SPIE, pour un montant total de 163 749.20 € HT ;

**VU** la proposition d'avenant n°1 au marché de « Electricité » concernant la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

- Plus et Moins-value alimentation électrique cuisine
- Prises supplémentaires et modifications baie de brassage
- Alimentation pompe EP

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°11 Electricité d'un montant de 10 440.79 € (+5.36%), portant à 174 189.99 € HT le nouveau montant du marché.
- **D'autoriser** LA SEMA71, en sa qualité de mandataire du maître d'ouvrage, à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à la présente délibération

Le secrétaire de séance  
Céline CARREIRO

Le Maire  
Michel BERTHET



Acte contresigné le 17 juillet 2024  
Le Maire,  
  


Acte télétransmis au contrôle de légalité  
le 17 juillet 2024.....  
Acte affiché le .....